

Département de l'HAUTE-SAÔNE
Arrondissement de THONON-LES-BAINS
Canton d'ENNI-LES-BAINS
Commune de LA CHAPELLE D'ABONDANCE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE SEANCE DU 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DAVID-CRUZ Gérald, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 8 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Ayant donné pouvoir : 2

Présents : 13

Votants : 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2

Etaient présents : M. DAVID-CRUZ Gérald, Mme MAXIT Nathalie ; M. BLANC Didier ; Mme CRÉPY-BANFIN Audrey ; Mme CETTOUR Laurence ; M. CRUZ MERMY Valéry ; Mme DEFOSSE Valérie ; M. CRUZ-MERMY Jean-Jacques ; Mme BLANC Emeline ; Mme SCHORLÉ Estelle ; M. BENAND Anthony ; Mme GRÉCO Juliette ; M. MAXIT Maurice.

Etaient excusés : M. BOVARD Jean Marie (pouvoir donné à Mme MAXIT Nathalie) ; M. MAXIT Alexandre (pouvoir donné à M. BENAND Anthony) ;

Était absent : Néant

Madame Audrey CRÉPY-BANFIN a été nommée secrétaire.

Délibération n°2026.04.027 : Administration générale – Finances

DELIBERATION VOTANT LE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL ANNEE 2026

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2026 concernant le

Budget Principal.

Ce document présente une balance générale comme suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSE DE LA SECTION	RECETTE DE LA SECTION
Vote	CREDITS DE FONCTIONNEMENT voté au titre du présent budget	4 635 000,00 €	3974 135.28 €
	+	+	+
Reports	Reste à Réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent		
	002 Résultat de Fonctionnement Reporté *		660 864.72 €
	=	=	=
	Total de la Section de Fonctionnement	4 635 000.00 €	4 635 000,00 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSE DE LA SECTION	RECETTE DE LA SECTION
Vote	CREDITS D'INVESTISSEMENT voté au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 563 926.27 €	4 610 117.80 €
	+	+	+
Reports	Reste à Réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	2 506 381.20 €	1 449 882.20 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté *	989 692.53 €	
	=	=	=
	Total de la Section d'Investissement	6 060 000.00 €	6 060 000,00 €

Total du Budget	10 695 000,00 €	10 695 000,00 €
-----------------	-----------------	-----------------

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à présenter le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé qui précède, après en avoir délibéré :

- VOTE le Budget Primitif 2026 du budget principal ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,50 % des dépenses réelles de chaque section à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel et des dépenses d'investissement. Cette mention sera portée sur la maquette budgétaire afin de formaliser cette décision ;

Considérant l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les dispositions de l'article 7-III de la Loi N° 82-1153 du 30 décembre 1982, relative à l'orientation des transports intérieurs ;

Considérant que l'augmentation nécessaire du titre de transport La Chapelle lui ferait atteindre un prix proche voire supérieur à celui de la station voisine de Châtel pour des domaines skiables non comparables et par conséquent amènerait nécessairement une fuite massive de la clientèle ;

Considérant que les dépenses à engager courant 2026, et à inscrire au budget primitif annexe « Remontées Mécaniques » (Travaux de reprise de la retenue collinaire, couvrir les dépenses obligatoires liées à la dette), et le besoin constant de maintenir une clientèle toujours plus exigeante, la nécessité de constater des dotations aux amortissements ;

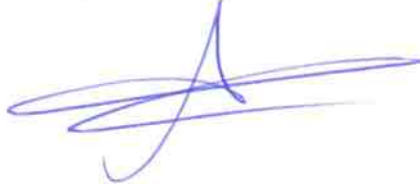
- VOTE une subvention d'équilibre d'un montant de 250 000,00 € (Deux cent cinquante mille euros) au budget annexe « remontées mécaniques » ; Celle-ci se rattache à l'exercice 2026.
- VOTE une subvention d'équilibre d'un montant de 30 000,00 € (Trente mille euros) au budget annexe « forêts » ; Celle-ci se rattache à l'exercice 2026. ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Fait à La Chapelle d'Abondance, le 28 avril 2026

La secrétaire de séance,

Audrey CRÉPY-BANFIN



M. le Maire,

Gérald DAVID-CRUZ

